

Prévention

# Sécurisation des installations électriques



Les conseils Prévention agricole de Groupama  
pour vos activités professionnelles

vivons  
prévention

# Connaître les risques pour mieux les prévenir

La prévention du risque électrique repose en grande partie sur deux facteurs :

- La conception et la maintenance des installations électriques
- L'utilisation de l'installation et des équipements électriques

**1** incendie sur **4**  
est d'origine  
électrique.

**3 000**  
personnes par an  
sont victimes  
d'électrisation

(Source : Observatoire National  
de la Sécurité Electrique (ONSE))

## Risques



Choc électrique



Incendie



Perte d'équipement sensible

## Éléments déclencheurs

- Court-circuit et surcharge sur un équipement ou une armoire électrique.
- Surchauffe d'un équipement.
- Mauvaise protection contre les contacts directs.
- Absence de mise à la terre de l'équipement.
- Surtension provoquée par la foudre.
- Dégât des eaux.



# Faits marquants

## Incendie dans un élevage de vaches laitières

Vers 7h15, un feu se déclare dans la nurserie d'un élevage de vaches laitières. Les pompiers maîtrisent l'incendie. La nurserie est détruite ainsi que la charpente de la salle de traite. L'incendie engendre des pertes d'exploitation de 10 k€ pour l'entreprise et des dommages matériels à hauteur de 220 k€. D'après les experts, l'incendie est dû à une mauvaise protection des installations électriques.

## Incendie dans un élevage de porcs

Vers 16h, un feu se déclare simultanément à 2 endroits dans un élevage porcin. Le premier est situé au niveau du compteur électrique général de l'élevage, le second dans le bâtiment de maternité. Le bâtiment de l'élevage est complètement détruit.

Le personnel est en chômage technique. D'après l'exploitant, l'incendie est dû à une défaillance électrique ainsi qu'à la présence de rongeurs. Aucun contrôle des installations électriques n'avait été effectué récemment.

*(source : BARPI)*

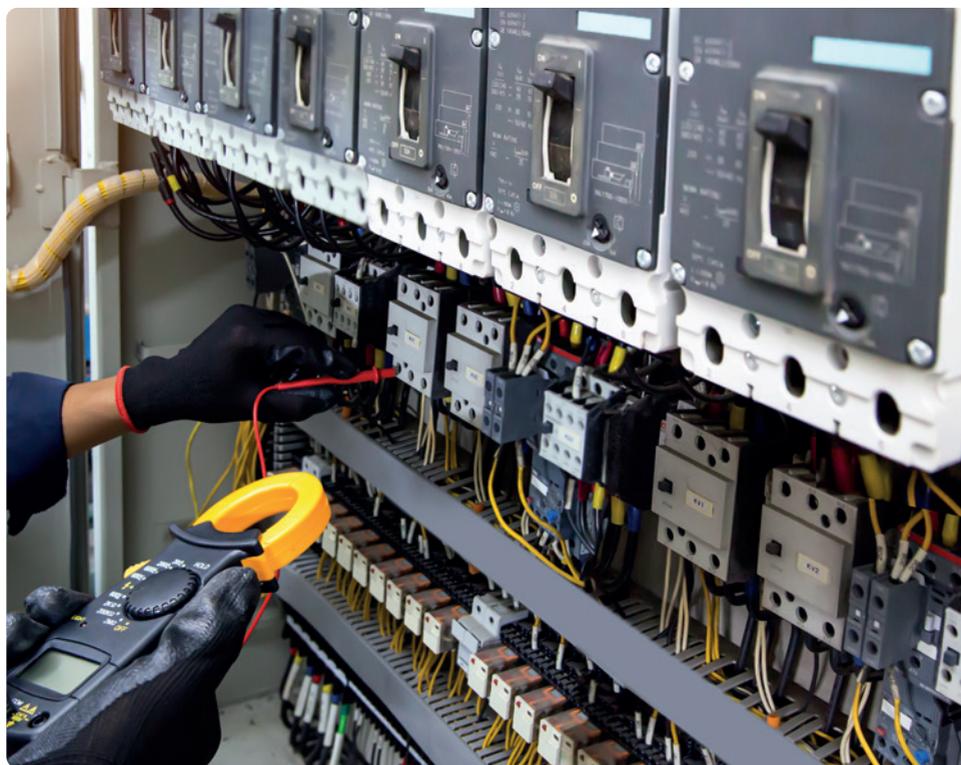


# Concevoir son installation

- **Intégrez systématiquement votre conseiller en prévention Groupama** dès la phase de réflexion sur votre projet, afin de sécuriser au mieux votre installation.
- Veillez à ce que votre installation **soit conforme aux normes en vigueur** (NFC 15-100 pour la basse tension).
- Assurez-vous que **votre installation comporte a minima une protection différentielle**, un ou des disjoncteurs et une prise de terre.

## Bien choisir son installateur et les intervenants

- Choisissez un professionnel qualifié et spécialisé dans le domaine d'activité et disposant des assurances liées à l'activité (RC pro, décennale).
- Assurez-vous que les intervenants sur les installations soient **qualifiés et habilités dans ce domaine** (NFC 18-510).





■ En présence de **panneaux sandwich avec isolant combustible** (stockage de pomme de terre, salle de transformation, bâtiment à température dirigée, bâtiment d'élevage, etc.), assurez-vous que **les dispositions du référentiel APSAD D14-A soient systématiquement appliquées** (éloignement des isolants, protection des passages des câbles, etc.) pour éviter ou limiter le départ et la propagation rapide d'un éventuel incendie.

■ **Protégez ou adaptez les câbles électriques** de toutes agressions extérieures par un dispositif approprié au milieu (morsure de rongeurs, humidité, choc mécanique, etc.).

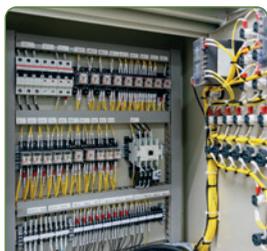
■ **Rapprochez-vous de votre conseiller en prévention Groupama dans le cas de création d'un local ou d'une zone présentant un risque d'incendie** (atelier, chambre froide, chaufferie, etc.) ou d'explosion (silo de céréale, meunerie, méthanisation, fabrique d'aliment, etc.).

### Bien choisir et positionner les extincteurs

Assurez-vous que des extincteurs appropriés aux risques électriques soient présents sur l'exploitation. Nous vous conseillons de positionner des extincteurs à dioxyde de carbone **à proximité des armoires principales et des équipements à potentiel électrique important** (machine, etc.).



## Entretien son installation électrique



Assurez-vous que **vos armoires** soient **maintenues dans un bon état de propreté** (poussière, étanchéité, etc) et qu'aucun stockage ne soit présent à l'intérieur de celles-ci



Assurez un **entretien périodique** de vos **installations électriques et équipements techniques** (machines, système de ventilation, production de froid/chaud, etc.) présents sur vos exploitations (maintenance préventive, essais, etc)



Assurez-vous que vos **armoires électriques** soient **fermées à clef** afin de limiter l'accès aux personnes non autorisées et empêcher un risque d'accident ou de malveillance





**Ne surchargez pas vos prises électriques** et limitez l'utilisation des multiprises et des rallonges



**Dérivez l'ensemble des enrouleurs** "rallonges" lors de leur utilisation pour limiter la surchauffe du câble



**Éloignez** de tout **élément inflammable** les équipements électriques produisant de la chaleur



**Stockez** les éléments **combustibles** et inflammables **à plus d'un mètre** des armoires et locaux électriques ainsi qu'à l'intérieur



**Débranchez**, dans la mesure du possible, **tous les appareils** qui ne nécessitent pas une utilisation permanente (mode veille) afin de prévenir un éventuel départ de feu

### **Faire contrôler son installation**

Faites intervenir périodiquement un **organisme de contrôle accrédité** afin d'assurer une vérification de vos installations électriques (pour rappel, **si vous employez des personnes, le code du travail impose la vérification annuelle** de vos installations électriques par un organisme accrédité).

Parlez-en  
à nos experts dédiés



groupama.fr



Appli  
Groupama et moj<sup>(1)</sup>



Pour les conditions et limites  
des garanties et des services  
présentés dans ce document,  
se reporter au contrat ou  
voir auprès de votre conseiller  
Groupama.

Grâce à son réseau unique d'experts  
en prévention et en ingénierie des  
risques, Groupama vous guide pour vous  
protéger et pérenniser votre activité

### Groupama Prévention : une offre complète et personnalisée

- Des conseils et informations sur les risques.
- Un accompagnement à chaque étape de votre projet.

### Un accompagnement pédagogique par un réseau unique de plus de 100 experts

- Un plan prévention personnalisé.
- Des actions de sensibilisation pour vous et vos salariés.

### Des services innovants

- Des services adaptés aux nouveaux usages pour veiller simplement sur votre exploitation.
- Des outils de précision pour mieux détecter les risques.

### Un écosystème de partenaires Groupama

- Des partenaires techniques pour vous accompagner.
- Une communauté de sociétaires et un réseau d'administrateurs Groupama pour échanger.

(1) Disponibilité des fonctionnalités et des documents en ligne variable selon vos produits et votre caisse régionale.

Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles | Siège social : 8-10, rue d'Astorg | 75008 Paris | 343 115 135 RCS Paris | **Entreprise régie par le Code des assurances** | Document et visuels non contractuels | Réf AGRI ND 05/2025 | Création : UP'co | Photos : © AdobeStock/Shutterstock.

